

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 OCTOBRE 2012

o PERSONNES PRESENTES :

Pierre GAL

Jean-Pierre BAILLARD, René BRAND, Laura VIRET, Jean-Paul COUTY, Gilles TROTTEY,

Jean-François DUSONCHET, Joëlle BLANC, Cédric PIAZZA.

o PERSONNES EXCUSEES :

Jean-Louis GAL, Véronique VERELST,

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BAILLARD

o ORDRE DU JOUR :

-DELIBERATIONS :

- **INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL**

- **CONTRÔLE D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL – TARIF DES CONTRÔLES**

-AFFAIRES DIVERSES

DELIBERATIONS :

- **INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL**

Le texte qui définit cette indemnité date de 1983. Une grille est établie et permet de prévoir l'indemnité au budget de la commune. Pour cette année, Mme CHAMEL, receveur de notre commune ,percevra 382,51€.

VOTE 9 VOIX POUR

- **CONTRÔLE D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL – TARIF DES CONTRÔLES**

Le contrôle d'assainissement non collectif est confié au cabinet Nicod. Il intervient pour chaque demande de permis de construire et il est obligatoire également pour chaque vente de bien immobilier.

Une nouvelle convention est passée avec le cabinet Nicod et la grille des tarifs est établie ainsi:

Contrôle avant vente : 160€

Contrôle nouvelles installations ou réhabilitations : 315€

Mission avant travaux : 210€

Mission après travaux : 105€

Chacune de ces interventions doit ensuite être refacturée au propriétaire concerné.

VOTE 9 VOIX POUR

-AFFAIRES DIVERSES

EMPLOYE MUNICIPAL: le temps de travail de l'employé municipal s'avère insuffisant au regard des travaux qu'il doit assurer. Les 3 communes qui ont passé une convention pour partager son temps de travail ont envisagé d'embaucher une deuxième personne ou de créer un poste entre Vovray en Bornes et le Sappey. De son côté, Villy le Bouveret pourrait envisager une collaboration avec St Blaise avec 60% du temps de travail pour Villy et 40% pour St Blaise.

Au 1er Janvier, Vovray procédera à l'embauche d'une personne, à la date anniversaire de la convention.

Une nouvelle convention sera passée avec le Sappey pour que le temps de travail soit réparti à 50% dans chaque commune.

Le montant du salaire est de 1750€ plus 800€ de charges, soit 2550€ par mois ou 30600€ par an. Réparti entre 2 communes, le montant s'élèverait à 15300€ par an, soit 5100€ de plus qu'actuellement.

Pour les frais divers, il convient de prévoir 725€ de plus qu'aujourd'hui, soit au total 5825€ de plus à l'année.

Le véhicule acheté à l'époque pour 18000€ constitue également une dépense à prévoir. Une partie du matériel, celui qui n'avait pas été acheté par Vovray ou le Sappey, devra progressivement être racheté.

Le nouveau poste est ouvert au CDG, la convention avec Vovray en Bornes sera signée ensuite.

SIGNALISATION ROUTIERE: suite aux discussions du dernier conseil municipal, des panneaux de limitation de vitesse et de signalisation d'intersection ont été commandés puis posés chez Cornillon.

REPAS DES ANCIENS: 2 réunions du CCAS ont eu lieu: il a été décidé de préparer des toasts pour l'apéritif et de confier la réalisation des repas au traiteur Laurent REY du restaurant « La clé des Champs » au Mont

Sion, qui a apporté entièrement satisfaction ces dernières années.

Le menu, demandé pour un budget de 28€ est décrit aux élus. Il est composé de saumon pour l'entrée et de paleron de bœuf pour le plat principal. La mise en place des tables est convenue le vendredi soir à 18h.

La cérémonie est prévue cette année à Vovray .Elle aura lieu à 11h avec la participation des enfants de l'école de Vovray. Un dépôt de gerbe aura lieu à 10h30 au Sappey.

ACADEMIE : une réunion a eu lieu entre les maires, les représentants des parents et une personne de l'académie.

La proposition des élus est de faire revenir les enfants de grande section à l'école du Sappey. Leur section avait été transférée à Cruseilles dans une situation de sous effectifs. Aujourd'hui, la situation est inverse: l'école de Cruseilles manque de place et l'ensemble des intervenants adhère à cette idée de transfert.

Il s'agit potentiellement de scolariser 4 à 5 enfants de plus par an. Si la grande section revient dans notre commune, les effectifs seraient conformes aux exigences de l'académie. Il reviendrait à la Communauté de Commune du Pays de Cruseilles de créer pour cela un poste d'ATSEM à mi-temps afin d'accompagner l'enseignante.

La situation est donc nettement plus rassurante que ces derniers mois. La représentante de l'académie n'est pas décisionnaire dans ce dossier mais son avis positif sera déterminant pour la suite. Par ailleurs, elle a rassuré les élus sur les éventualités de fermeture: même en cas de sous effectifs, l'école d'un village n'est pas fermée automatiquement et chaque cas est étudié dans toutes ses implications avant décision.

TRAVAUX ECOLE: la maçonnerie est achevée. Une dalle a été réalisée ainsi qu'une rampe d'accès qui correspond aux obligations pour 2015. La véranda doit être posée pour le 1er décembre. Elle sera isolée par un triple vitrage et augmentera la surface de la classe de 12m2.

CONSEIL D'ECOLE: il n'y a pas d'informations particulières.

Les nouvelles enseignantes se montrent dynamiques et motivées.

Le cas des cours le mercredi n'a pas été évoqué.